



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FDC VECTIS Parts F (FR0012287340)

Société de gestion : FINANCIERE DE LA CITE

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », FDC Vectis a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice composite 50% iBoxx € Non-Financials Subordinated Total Return Index et 50 % % iBoxx € Financials Subordinated Total Return Index (calculés coupons réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif, l'équipe de gestion sélectionne principalement des obligations et autres titres de créance dont le remboursement est, en cas de défaut de l'émetteur, subordonné au paiement de la dette classique (ou « senior ») et présentant, en contrepartie, des conditions de rendement plus élevées. En raison de leur rang de subordination, qui vient après tous les autres titres de dette, ces instruments financiers peuvent, suivant certaines conditions et dans certains référentiels comptables, être considérés au choix de l'émetteur et de ses auditeurs financiers, comme des dettes classiques ou assimilés à des actions. En cas de survenance de certaines conditions de déclenchement (trigger), ces titres peuvent être convertis en titres de capital (actions) ou bien voir leur nominal partiellement ou complètement déprécié. Le paiement du coupon peut également être suspendu sous certaines conditions, propres à la réglementation ainsi qu'aux caractéristiques du titre, sans que cela ne constitue un événement de défaut. A mi-chemin entre les obligations et les actions, ces instruments financiers sont donc qualifiés de titres hybrides ou de « capital contingent » pour ceux pouvant être convertis ou dépréciés dans le secteur de la banque et de l'assurance. Compte tenu de leur rang de subordination et de leurs caractéristiques financières, ces titres présentent un niveau de risque plus élevé que les titres de dette classique ou « senior ». Ils sont émis par des sociétés industrielles, commerciales ou financières ayant leur siège social ou leur centre de décision en Europe.

Le fonds est autorisé à investir sur des titres hauts rendements ou non notés à hauteur de 100%.

Le FCP est exposé au risque de change sur les devises des pays membre de l'OCDE (principalement EUR, GBP, USD, CHF). La couverture du risque de change par rapport à l'euro ne sera pas systématique.

Le fonds peut avoir recours aux dérivés dans une limite de 100% de l'actif. L'exposition du portefeuille pourra donc être portée à 200% de l'actif.

La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 10.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « règlement disclosure »), tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés ; la durée de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+2.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :

La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 4. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés obligataires internationaux sur lequel le fonds investit, ainsi que le risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des pays et secteurs spécifiques. Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- risque de crédit : la dégradation de la qualité des émetteurs de titres de créances détenus en portefeuille, peut entraîner une baisse de la valeur des obligations détenues en portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est d'autant plus élevé que le fonds investit dans des titres spéculatifs ;
- risque de liquidité : risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court ;

- risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futurs et/ou les instruments dérivés.
- risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

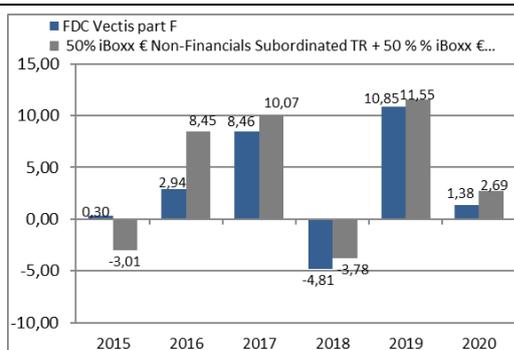
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,71%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
20% TTC de la surperformance annualisée nette de frais de	
Commission l'OPCVM par rapport à l'indice 50% iBoxx € Non-Financials	
de performance Subordinated Total Return Index + 50 % % iBoxx €	
Financials Subordinated Total Return Index	
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0%	

*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31 décembre 2020, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 14 à 16 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelacite.com. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM et de la part : 12 décembre 2014

Devise de calcul des performances passées : Euro

Avant le 31 janvier 2018 l'indicateur de référence du fonds était l'indice iBoxx € Non-Financials subordinated TR

Informations Pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques des parts C et F sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris.

Autre catégorie de parts : parts C

Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (Financière de la Cité 30, avenue de l'Opéra, 75002 Paris ; 01 5393 3830).

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

La responsabilité de Financière de la Cité ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de la Cité est une société de gestion agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le fonds et ses parts ne sont pas enregistrés en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société www.financieredelacite.fr et un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 septembre 2021.